

QUI PARTICIPE ?

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) d'Agen est un lieu collectif de concertation, de coordination pour définir des politiques et actions locales permettant d'améliorer la santé mentale de la population.



Pour toute information complémentaire,
visitez le site national dédié
aux CLSM en France

<http://clsm-ccoms.org>



CONTACT LOCAL

VOUS SOUHAITEZ :

Avoir plus d'informations ?
Participer au CLSM ?

Des besoins à faire remonter ?

Mme Isabelle BERDINELLE
Coordonnateur du
CLSM d'Agen

isabelle.berdinelle@ch-candelie.fr

06 38 11 57 33

**ON PEUT TOUS AGIR
À NOTRE NIVEAU...**

En partenariat avec



Conseil Local de Santé Mentale



Parce que la santé mentale
est l'affaire de tous...

Chaque individu, patient,
habitant, usager...
est avant tout un citoyen...



DE QUOI PARLE T-ON ?

Issu de la volonté des élus de s'engager dans une politique locale de santé mentale, le CLSM est un lieu de collaboration, de concertation et de coordination entre la psychiatrie publique et tous les acteurs concernés par la santé mentale.

LA SANTE MENTALE

Selon l'OMS elle n'est pas juste l'absence de troubles mentaux.

Elle est définie comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de la communauté.

Elle est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

Elle favorise la qualité de la vie des individus, des familles, des populations et des nations.

Une personne doit trouver son équilibre en santé mentale pour être capable de gérer les situations difficiles de la vie, traversées par tout un chacun : échec, deuil, séparation, etc... et de rebondir positivement.



POUR QUI ? POUR QUOI ? COMMENT ?

Le CLSM

- poursuit l'objectif général DE FAVORISER LA PRÉVENTION, L'ACCÈS AUX SOINS ET L'INCLUSION SOCIALE.
- s'adresse à toute personne adulte confrontée à de la souffrance psychique sur le territoire.
- s'appuie sur les partenariats entre professions, institutions et associations...

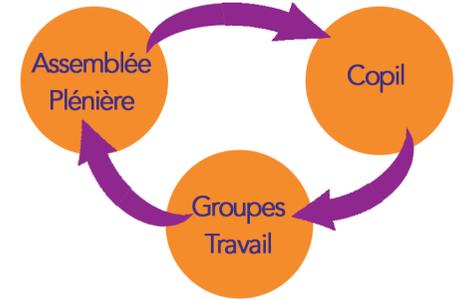
La plus-value du CLSM :

- Meilleure connaissance des ressources locales
- Des regards croisés, l'acculturation
- L'interconnaissance, la confiance
- L'amélioration des pratiques
- Arrivée de nouveaux partenaires

Des bénéfices pour tous les acteurs locaux mais également pour les citoyens du territoire.



QUELLE ORGANISATION ?



L'Assemblée Plénière annuelle, instance de discussion et de concertation pour l'ensemble des membres du CLSM. Elle décide des orientations, définit les priorités et les groupes de travail.

Le Comité de Pilotage, instance stratégique, définit les missions et les orientations du CLSM et s'assure des règles éthiques et de confidentialité.

Des Groupes de Travail Thématiques au regard des besoins et attentes recensés sur le territoire.

Une cellule de coordination des situations psycho-sociales complexes.

